



PREAVIS MUNICIPAL No 936-14

Sainte-Croix, le 17 février 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Modernisation des WC publics de la place de la Gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis quelques années, l'entretien des WC publics est devenu extrêmement problématique et soulève plusieurs types de soucis :

- **Déprédations** : On relève une augmentation des cas de déprédation, casse d'appareils, tags, bris de la robinetterie, etc., ceci alors même qu'une fermeture automatique a été installée pour la nuit.
- **Salubrité impossible à maintenir** : Un nettoyage journalier ne suffit pas et ces endroits se trouvent régulièrement trop sales et repoussants pour les utilisateurs qui fréquemment nous font part de leur mécontentement.
- **Dangerosité** : Détournés de leur usage normal, ces lieux sont parfois utilisés comme locaux d'injection et ceci ne va pas sans présenter des risques élevés pour la santé des utilisateurs, ainsi que pour notre personnel chargé de leur entretien.

Analyse de la situation

Depuis les travaux de réfection de l'Avenue de la Gare, soit dès 1996, deux édicules concernés par le périmètre du chantier avaient été rénovés pour être ensuite les seuls maintenus dans le centre de notre localité. Il s'agit de celui situé en face de la gare, qui concerne ce préavis, et de celui qui se trouve près du préau du Collège de la Poste.

A l'époque déjà on rencontrait fréquemment des déprédations, mais la salubrité, certes déjà souvent mise à mal, était encore gérable moyennant une intensification des passages de contrôle.

Afin de limiter les détériorations, il fut alors décidé d'installer des fermetures automatiques de ces lieux entre 23h00 et 06h00, mesure qui contribua ensuite à diminuer un peu les déprédations.

Actuellement, la situation n'étant de loin pas spécifique à notre commune en regard de ce que l'on observe ailleurs, il est devenu pratiquement impossible de maintenir ces endroits dans un état convenable et ceci même durant la journée.

En observant l'évolution générale, on constate par exemple qu'à Lausanne, jusqu'à 4 interventions journalières sont effectuées par des équipes spécifiques de nettoyage et, malgré cela, la situation n'est pas acceptable et les autorités ont décidé que plus d'un tiers de leurs édicules vont être supprimés et les autres modernisés.

Un peu dans le même type d'approche, nous avons dès lors décidé, à la fin de l'exercice dernier, d'étudier une amélioration dans ce sens pour régler cette problématique.

En vue de moderniser l'endroit le plus fréquenté, soit celui de la gare, et de le rendre salubre pour les utilisateurs, la solution passe par la mise en place d'une cabine automatique.

Durant une période test, soit depuis le début de novembre dernier, l'édicule situé près du Collège de la Poste a quant à lui été fermé et cette mesure n'a soulevé aucune remarque jusqu'à ce jour.

Projet

Après analyse du marché, nous nous sommes arrêtés sur une solution de cabine autonettoyante, intégrable dans le bâtiment existant. Afin de limiter l'usage des lieux à leur vocation première et d'éviter au maximum les utilisations fortuites, l'accès aux locaux sera payant.

La salubrité est garantie par un lavage et désinfection systématiques de la cuvette après chaque passage. Un nettoyage automatique du fond de la cabine est quant à lui programmable, le fournisseur conseillant de l'effectuer en principe après 5 à 10 utilisations.

Cette cabine répond bien évidemment aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Toute la partie technique est accessible dans un local attenant. Le nettoyage de la cabine s'effectue donc automatiquement et tous les travaux de maintenance, tels que remplacement de papier et vidange de la poubelle, s'effectuent depuis l'extérieur de la cabine.

La cabine est livrée prête au fonctionnement. Les divers travaux préparatoires sont prévus pour le local, soit démontage des galandages existants, excavation pour les gainages techniques, modifications et branchements des divers services.

Coûts prévisibles :

Cabine entièrement équipée	Chf	49'000.00
Modifications services, eau, électricité, écoulements		12'000.00
Maçonnerie, serrurerie		10'000.00
Divers et imprévus		2'000.00
Montant total	Chf	<u>73'000.00</u>

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à moderniser les WC publics de la place de la Gare;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 73'000.--**. Le compte No 9143.936 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015, par le compte 440.3311.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 16'400.--**, la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf 15'700.--** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :

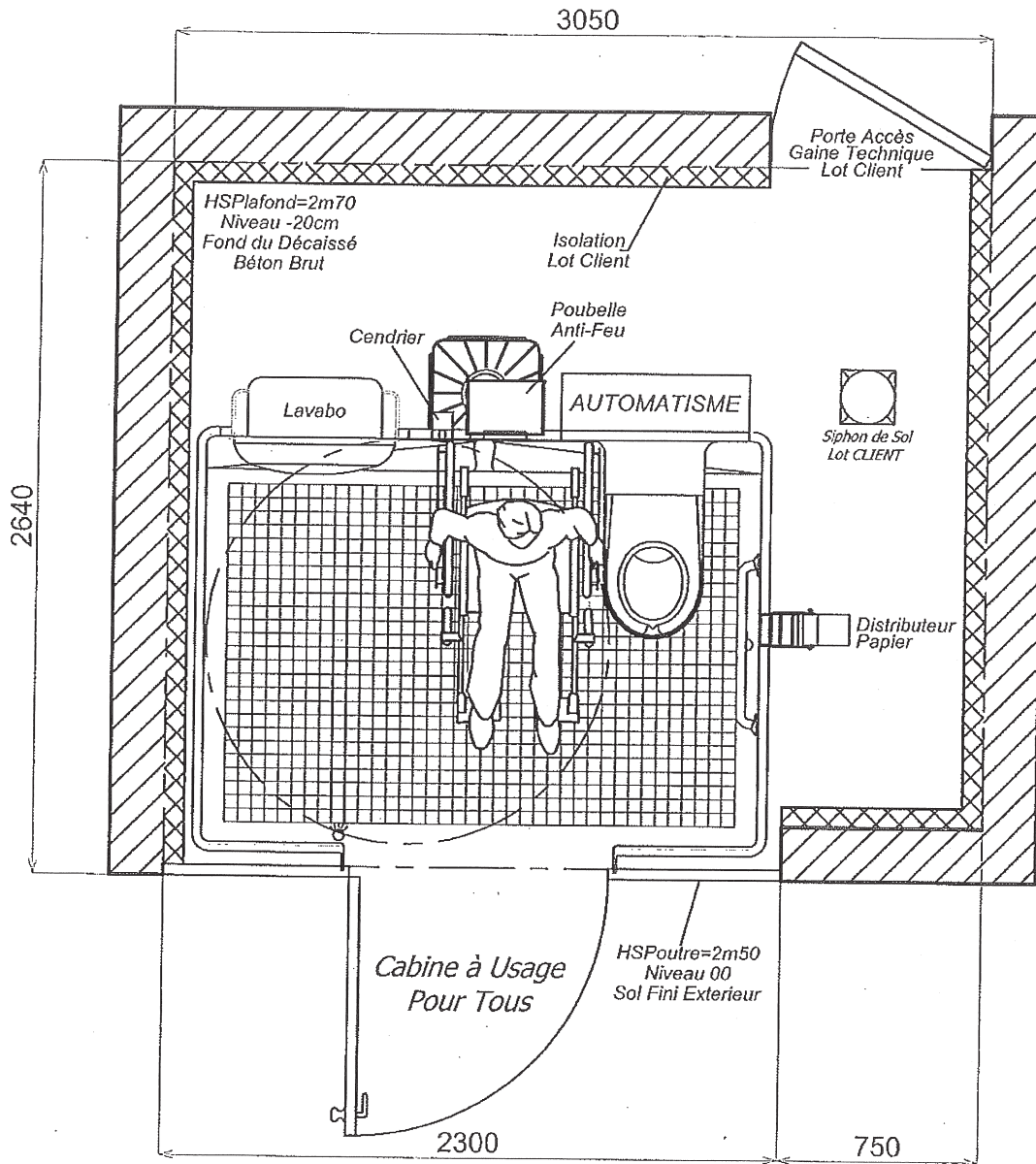


S. CHAMPOD

Annexe : plan et descriptif de la cabine

Délégué municipal : M. Philippe DUVOISIN, Municipal

PLAN TYPE N°8 - MP22
Projet d'implantation de Sanitaires
Le Bâtiment Extérieur est au Lot CLIENT



Ind.	Modifications:	Dess.	Date
N° Dossier:...	Réf :P-TYPE 8		
Date:12-02-09	Indice:....		
Éch.:1/25	Format: A4		
Dess. :S-H			

PLAN TYPE N°8 - MP22
Projet d'Implantation de Sanitaires
Bâti Extérieur - Lot CLIENT